

## Les politiques du renforcement de compétitivité de la PME en Algérie

Mme. Nassima BOURI <sup>1</sup>

[nassimabouri@rocketmail.com](mailto:nassimabouri@rocketmail.com)

*Received: 14 /04/ 2018*

*Accepted: 25/02/2019*

*Published: 23/06/2019*

### Résumé

La PME constitue un élément important et sensible dans la stratégie économique du développement du pays. vue sa place primordiale occupée par dans la stimulation de la croissance économique, la forte contribution à la production de richesse, la création d'emplois, elle constitue ainsi une source de richesse, de satisfaction des besoins économiques et sociaux et d'absorption du chômage. L'exigence pour renforcer la compétitivité ainsi que la performance économique des petites et moyennes entreprises, la mise en place d'une multitude de programmes de mise à niveau, ainsi que des structures et d'organismes d'appui et d'aide des PME en Algérie. L'article a pour objet de présenter le défi de cette politique de restructuration et de mise à niveau de ces entités vulnérables.

### Mots clés :

Le programme (PI) ONUDI-MIR- Le programme MIR- Le programme (ED-PME)- Le programme (P.N.M.N)- Le programme

---

<sup>1</sup> Maître de Conférences -A- Université d'Oran 2 (Mohamed Ben Ahmed).

(PME II)- Le programme (GTZ)- Le programme (NAED), Structures d'appui à la PME.

### **Abstract:**

The SME is an important and sensitive element in the economic strategy of the country's development. Given its primordial role in stimulating economic growth, its strong contribution to the production of wealth, and the creation of jobs, it constitutes a source of wealth, satisfaction of economic and social needs and the absorption of un employment. The requirement to strengthen the competitiveness and economic performance of small and medium-sized enterprises, the implementation of a multitude of upgrading programs, as well as structures and organizations supporting and assisting SMEs in Algeria. The article aims to present the challenge of this policy of restructuring and upgrading these vulnerable entities.

### **Keywords:**

The Program (PI) UNIDO-MIR- The Program MIR- The Program (ED-SME) - The Program (PNMN) - The Program (PME II) - The Program (GTZ) - The Program (NAED), Support Structures of the SME.

### **Introduction**

La notion de mise à niveau est une notion très ambiguë et controversée<sup>1</sup>. Malgré cela, plusieurs définitions sont cependant présentées pour éclairer le concept :

Selon les économistes de l'ONUDI<sup>1</sup>, [2002] la mise à niveau est " une grande dynamique de conceptions et de réalisations de

---

<sup>1</sup> Bouri. N, [2012], (D'après : Azouaou. L, et Belouard. N, [2010]).

grandes mutations dans un environnement global. En effet, la mise à niveau a pour objectifs de soutenir la dynamique de restructuration, de compétitivité, d'intégration et de croissance des industries et de l'emploi, et de faciliter l'accès au marché international dans le contexte du processus de libéralisation et d'ouverture de l'économie "<sup>2</sup>. Pour d'autres, la mise à niveau est définie comme : " l'action d'amélioration des performances de l'entreprise (production et croissance) et de sa compétitivité pour lui permettre de se battre efficacement dans son nouveau champ concurrentiel, de s'y maintenir et d'y croître " (Hamdane. S, [2001])<sup>3</sup>. Outre, pour Lamiri. A [2003], " la mise à niveau est une opération de benchmarking qui consiste à hisser la productivité de l'entreprise au niveau de ses meilleurs concurrents "<sup>4</sup>. En effet, " elle traduit la nécessité pour les entreprises de développer une offre compétitive. Elle signifie l'aptitude de développer un « savoir vendre », un « savoir produire » et un « savoir devenir » compatibles avec les exigences de la concurrence " (Toubache. A, [2009])<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> (ONUDI) : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.

<sup>2</sup> ONUDI, « Guide méthodologique : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle », (document a été rédigé par Dhaoui. Mohamed Lamine), Vienne, 2002, P 7.

<sup>3</sup> Hamdane. Salah, « Formulation du plan de mise à niveau », dossier documentaire, INPED 22-25 avril, Alger, 2001.

<sup>4</sup> Lamiri Abdelhak, « La mise à niveau : enjeux et pratiques des entreprises algériennes », Revue des Sciences Commerciales et de gestion, N°02, ESC Alger, 2003.

<sup>5</sup> Toubach. Ali, « Mise à niveau et problématique de la compétence dans les entreprises algériennes ». In « Entrepreneuriat et mise à niveau des entreprises en Algérie », (Coordination par Miraoui. Abdelkrim et Toubach. Ali), LAMEOR, LAREGE, Université d'Oran, 2009, P 18.

Dans cette optique, il est à signaler que, le programme de mise à niveau est " un dispositif d'incitation à l'amélioration de la compétitivité. Il touche le niveau micro (entreprise), le niveau méso-économique et le niveau macro-économique. L'adhésion de l'entreprise à ce programme est volontaire. Il est conditionné par une lettre d'intention adressée aux autorités compétentes accompagnée d'un dossier d'éligibilité. La décision fera l'objet d'intervention de plusieurs partenaires selon le dispositif mis en place "<sup>1</sup>. En effet, l'expérience algérienne de mise à niveau entamée dès l'année 2000 compte un éventail de programmes initiés dans différents cadres et par différentes institutions :

## **1. Genèse des programmes de mise à niveau des PME en Algérie**

### **1.1. Présentation et analyse des programmes de mise à niveau des PME en Algérie**

#### **1.1.1. Le programme Intégré (PI) ONUDI-MIR**

##### **a. Définition du programme**

En septembre 1998, l'ONUDI a élaboré un programme adapté aux particularités de l'industrie algérienne (le programme ONUDI-MIR de mise à niveau) qui s'inscrit dans un programme plus large dénommé « Programme Intégré pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie » (PI). *Ce*

---

<sup>1</sup> Madoui. Mohamed et Boukrif. Moussa, « La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », 11es Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, 27, 28 et 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada, P 5.

*Programme s'étalait sur une période de 5 ans, (Octobre 2001-Octobre 2006), avec un budget global de 11,4 millions de dollars (\$US), et financé par l'ONUDI, l'Algérie, le PNUD<sup>1</sup>, la France et l'Italie. En effet, le **PI** a réalisé un programme pilote d'appui à la mise à niveau et l'amélioration de la compétitivité des entreprises algériennes<sup>2</sup>.*

## **b. Réalisations du programme**

Comme il s'agit d'un programme pilote, le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements<sup>3</sup>, avance que l'évaluation ne s'effectue pas au regard du nombre d'entreprises traitées ou du nombre d'actions réalisées mais par rapport à sa valeur de test de la viabilité du dispositif à mettre en place et à son degré de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur les effets attendus de la mise à niveau. Ainsi, à travers les actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement d'entreprises dans le cadre du projet pilote, le Ministère précise qu'il est possible de dire que le **PI** fait prendre conscience de la nécessité de modernisation des entreprises, face à l'ouverture des frontières et l'intensification de la concurrence qu'elle génère. À cet égard, le Ministère considère que cette expérience a fourni aux entreprises et à l'Administration le cadre conceptuel, l'approche et les instruments. Elle a surtout assuré

---

<sup>1</sup> (PNUD) : l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement.

<sup>2</sup> Ce programme est mis en œuvre par le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR), et élaboré avec l'assistance de l'ONUDI .Il sera, en effet, présenté séparément du programme intégré (PI), suivant le document interne du MIPI, [2008].

<sup>3</sup> Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissement, « Projet de stratégie et politiques de mise à niveau », document interne, Novembre, 2008, P 12.

la pérennité de ce type d'actions en amenant le Ministère de l'Industrie à initier son propre programme de mise à niveau.

Entre autre, et concernant le volet des réalisations de ce programme, il est à signaler que le programme a suscité l'intérêt de 425 entreprises, parmi lesquelles 308 ont été traitées. 122 d'entre ces dernières ont élaboré et mis en œuvre des plans de mise à niveau. Comparé à la cible initiale du projet qui visait le traitement de 1000 entreprises, le taux de réalisation atteint à peine 12,2% (MIPI, [2008]).

### **1.1.2. Le Programme de l'ex Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR)**

#### **a. Définition du programme**

Dans le cadre du programme intégré, et conformément au programme du Gouvernement, l'ex- Ministère de l'Industrie et de la Restructuration, a engagé « un programme pilote d'appui à la mise à niveau et l'amélioration de la compétitivité des entreprises algériennes », élaboré avec l'assistance de l'ONUDI. Ainsi, ce programme est initié par l'ex MIR, et repris par le MI/MIPI<sup>1</sup>, et s'inscrit dans un contexte de mondialisation des échanges.

#### **b. Réalisations du programme**

Dans le cadre de l'évaluation du programme intégré, l'O.N.U.D.I avance que l'appropriation du programme au niveau des pouvoirs publics algériens a été excellente (ONUDI, [2006])<sup>2</sup>, dans la

<sup>1</sup> (MIPI) : Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements.

<sup>2</sup> O.N.U.D.I, « Programme intégré pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie », Vienne, 2006.

mesure où le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR), a initié son propre programme suivant le schéma : diagnostic stratégique global et accompagnement dans la phase de mise en œuvre du plan de mise à niveau et ceci en utilisant les différents dispositifs d'appuis mis en place.

Dans cette acception, le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, [2008] précise que le programme MIR est remarquable par la densité des actions développées par entreprise. Ainsi, sur 97 entreprises ayant répondu au questionnaire d'enquête lancé par la Direction de la mise à niveau, une moyenne de 8,86 actions ont été réalisées par entreprise, plus de 83,51 % d'entre elles ayant mis en œuvre 4 actions et plus (tableau ci-dessous)<sup>1</sup>.

**Tableau (1.) : Moyenne des actions réalisées par entreprise (Programme MIR)**

Nombre d'actions	Pourcentage
1	3,09 %
2	7,22 %
3	6,19 %
4 et plus	83,51 %

Source : MIPI, [2008].

### 1.1.3. Le programme Euro Développement PME (ED-PME)

#### a. Définition du programme

---

<sup>1</sup> Ultérieurement, le MIPI avance à cet égard que dans la mesure où la mise à niveau étant un processus itératif d'actions matérielles et immatérielles touchant divers domaines de l'entreprise, il y a beaucoup de chances, en dépit du faible nombre d'entreprises touchées, que l'impact du programme MIR sur l'entreprise traitée soit de nature significative (MIPI, [2008]).

Le programme Euro Développement PME (ED-PME) s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au développement des PME/PMI privées algériennes (MEDA I) qui a fait l'objet d'une convention de financement entre le Gouvernement algérien et la Commission européenne signée le 14 Septembre 1999. Ce programme a pour but d'anticiper sur l'entrée en vigueur de l'accord d'association, et de faire en sorte que le programme d'appui au développement des PME/PMI privées algériennes vise essentiellement le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles en s'alignant sur les standards internationaux d'organisation et de gestion, et l'évolution du comportement managérial de l'entrepreneur, vis-à-vis du marché, et en particulier de l'émergence d'un marché euro-méditerranéen, ainsi des bonnes pratiques de gestion.

En effet, ce programme s'étalait sur une durée de cinq ans, (démarré en Juillet 2002 et s'est achevé le 31 Décembre 2007), avec " un budget de 63<sup>1</sup> millions d'euros qui comprend 57 millions d'euros en provenance de la Commission Européenne, 3,4 millions d'euros en provenance de l'Etat algérien (Ministère de la PME et de l'Artisanat) et le reste constitue la participation des entreprises à leurs propres actions ".

## **b. Réalisations du programme**

Le programme ED-PME est présenté comme ayant eu plus de succès du fait du nombre d'entreprises qui y ont adhéré. En effet, et dans le cadre de l'évaluation du présent programme, " une étude d'impact a été réalisée au deuxième trimestre de l'an 2006, et

---

<sup>1</sup> De Velp. O, « Il ya un engagement pour la mise à niveau », PME Magazine d'Algérie, N° 35, Février, 2006.

concernait les actions de mise à niveau réalisées par les PME algériennes dans le cadre du programme EDPme, dont 716 entreprises et 1350 actions ont été ciblées par l'étude qui a prouvé que 63% des PME ayant bénéficié d'actions de mise à niveau ont eu un impact déterminant au niveau de : l'organisation, structure des coûts, qualité, management. Le programme a permis la mise à niveau de 442 PME privées industrielles <sup>1</sup>.

Ainsi, au 31 mai 2007, le bilan global élaboré par l'Unité de Gestion de Programme (UE) fait ressortir que 716<sup>2</sup> entreprises ont fait l'objet de 2008 actions. Sur ce total, *les actions de mise à niveau proprement dites* s'élèvent à 847 actions, soit en moyenne 1,92 actions par entreprise, si l'on se réfère au même bilan qui fixe à 442 le nombre d'entreprises ayant achevé au moins une action de mise à niveau. C'est ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Tableau (2.) : Bilan du programme ED-PME au 31 Mai 2007**

Nature Catégorie	Appui direct aux PME	Facilitation de l'accès au financement *	Appui à l'environnement direct de l'entreprise**
Pré diagnostics	553	-	-
Diagnostics	470	3	26
Actions de Mise à niveau	847	56	60
Actions diverses	7	-	-
Etude technico-économique	-	119	-
Etudes et enquêtes	-	-	36
Dossiers fonds de garantie	-	66	-
PME ayant bénéficié de la cotation	-	537	-
Autres actions	-	2	-
Actions annulées	133	11	9

<sup>1</sup> Azouaou. L, et Belouard. N, [2010], P 9.

<sup>2</sup> MIPI, [2008].

\* Les bénéficiaires de l'accès au financement sont 4 Institutions financières, 5 Banques privées, 135 PME.

\*\* Les bénéficiaires de l'appui direct à l'environnement de l'entreprise sont 4 Ministères et institutions publiques, 27CCI<sup>1</sup> et BSTPs<sup>2</sup>, 11 Associations patronales et professionnelles.

**Source** : Bilan UGP ED-PME au 31 mai 2007.

Dans un autre volet, et sans nier l'importance de la contribution de ce programme à l'amélioration et le renforcement de la compétitivité des entreprises bénéficiaires, ainsi à la mise en place d'un environnement plus adapté, le MIPI, [2008] relève cependant que le maximum d'actions au profit d'une seule entreprise reste relativement bas, puisque sur 325 PME prises en compte, la répartition s'effectue comme suit :

**Tableau (3.) : Moyenne des actions réalisées par entreprise (Programme ED-PME)**

Nombre d'actions	Pourcentage
1	50 %
2	24 %
3	10 %
4 et plus	16 %

**Source** : EDPME Bilan au 31/05/2007.

À cet égard, et considérant la nature et les ambitions du programme, le MIPI avance aussi que les résultats sont jugés insuffisants. En effet, si les 442 entreprises traitées représentent bien

<sup>1</sup> (C.C.Is) : Les Chambres de Commerce et d'Industrie.

<sup>2</sup> (B.S.T.Ps) : Les Bources de Sous-Traitance et de Partenariat.

20,6<sup>1</sup> % des 2150 entreprises manufacturières de plus de 20 salariés ciblées ; elles ne constituent, en réalité que 0,68 % du 64 820 entreprises du secteur industriel selon les chiffres de la CNAS au 31.12.2006, et notamment , la densité des actions reste faible pour espérer avoir un effet significatif sur la compétitivité des entreprises ciblées.

#### **1.1.4. Le Programme National de Mise à Niveau des PME (P.N.M.N)**

Partant du fait que les programmes de mise à niveau cités avant ne s'adressaient pas aux PME disposant d'un effectif de moins de 20 salariés, le Ministère de la PME et de l'Artisanat a initié un programme qui prendrait en charge l'ensemble des PME comme définies dans la loi d'orientation de 2001 ainsi que leurs structures d'appui.

##### **a. Définition du programme**

Parallèlement au programme ED-PME, ce nouveau programme a été élaboré par le Ministère de la PME et de l'Artisanat, il vise à préparer les PME (notamment celles de moins de 20 salariés) au défi de l'ouverture économique et aux exigences de libre échange afin de les rendre capables de maîtriser l'évolution des techniques et des marchés, et compétitives aux niveaux prix/qualité, et innovation... Ainsi, le Programme National de Mise à Niveau vient en complémentarité aux dispositifs existants (MEDA et O.N.U.D.I), il s'appuie juridiquement sur l'article 18 de la loi d'orientation sur la

---

<sup>1</sup> MIPI, [2008].

promotion de la PME qui charge le MPMEA d'établir des programmes d'habilitation adéquats afin de développer la compétitivité des entreprises et ce, dans le but de promouvoir le produit national afin qu'il soit conforme aux normes internationales. Son principal instrument réside dans l'article 71, modifié, de la loi de finance de 2006, portant création du Fonds National de Mise à Niveau de la PME.

Selon les déclarations officielles<sup>1</sup>, le Programme mis en place à compter de l'année 2007<sup>2</sup> ambitionne de traiter un ensemble de 5 000 entreprises, sur une durée de six années, *particulièrement celles relevant du secteur industriel*. Le financement de ce Programme s'appuie sur des dotations budgétaires de l'ordre de 1 milliard de dinars par an, soit au total six milliards de dinars pour toute sa durée d'exécution.

### **b. Réalisations du Programme**

D'après le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, [2008], le Programme n'en est qu'à ses débuts et l'activité de l'AND-PME est concentrée sur la vulgarisation du programme à travers une série de séminaires organisés sur l'ensemble du territoire national. En effet, le Ministère présente les réalisations du présent programme selon les deux années 2007 et 2008. En premier lieu, le bilan provisoire pour l'année 2007 s'établit comme suit :

---

<sup>1</sup> MIPI, [2008].

<sup>2</sup> Officiellement ce programme a été lancé en février 2007 (Azouaou. L et Belouard. N, [2010]).

**Tableau (4.) : Bilan provisoire du Programme AND-PME pour l'année 2007**

Diagnostics réalisés	Diagnostics en cours	Dossiers à l'étude
1	62	18

**Source** : MIPI, [2008].

En second temps, et suivant les déclarations du Directeur général de l'ANDPME, en Novembre 2008; 341 dossiers de mise à niveau ont été acceptés parmi lesquels 174 très petites entreprises ont subi un « diagnostic flash » et 167 ont passé un pré-diagnostic. Celles-ci se répartissent surtout entre les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière. Á cet égard, Azouaou. L et Belouard. N, [2010]<sup>1</sup>, avancent que " jusqu'à la fin de l'année 2009, plus de 670 demandes émanant des entreprises souhaitant adhérer au programme national de mise à niveau ont été enregistrées. Toutefois, 63 PME seulement ont pu bénéficier d'une réelle mise à niveau ".

### **1.1.5. Le programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)**

#### **a. Définition du programme**

Mise en place par l'Algérie et l'Union Européenne en 2009, le programme d'Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II) vise à contribuer à la modernisation et au développement du secteur des petites et moyennes entreprises algériennes. Ce nouveau programme a été signé entre le

<sup>1</sup> Azouaou. L et Belouard. N, [2010], P 10.

Ministère de la PME et de l'Artisanat et la Commission Européenne poursuivant les activités déjà entamées dans le programme EDPme mais d'une façon plus ciblée. En effet, il s'adresse aux entreprises relevant de certaines filières pilotes ayant engagé des programmes de modernisation en vue de la consolidation de leurs acquis et dans le but de la dissémination des bonnes pratiques au reste des PME de la filière.

En intervenant sous la tutelle du Ministère de la PME et de l'Artisanat (MPMEA), le PME II prévoit la mise à niveau de 500<sup>1</sup> PME industrielles et non industrielles pour un montant global de 44 millions d'euros destiné au financement d'activités de conseil, de formation et d'études dans les domaines de la mise à niveau des PME, de la qualité et du développement institutionnel, avec une contribution de 40 millions d'euros du côté européen, 3 millions d'euros du côté algérien et d'un (1) million d'euros de la part des PME, ce programme s'étalera sur une période de 4 ans.

## **b. Les objectifs du programme**

Dans son action d'appui direct aux entreprises, le PME II accorde une importance particulière à la mise en place de la démarche qualité, la certification produit, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. En effet, ce programme a pour objectif d'améliorer la compétitivité des PME algériennes, pour leur permettre de reconquérir le marché intérieur et de se développer à l'international en vue de profiter des possibilités offertes par les

---

<sup>1</sup> Azouaou. L, et Belouard. N, [2010], P 10.

accords internationaux, et de contribuer à la modernisation et au développement des PME ainsi de leur environnement, et au renforcement du système national de la qualité, en accompagnant les PME pilotes sur l'ensemble de leur processus de mise à niveau et en favorisant le transfert des bonnes pratiques aux autres PME de la filière.

### **1.1.6. Le nouveau programme national de mise à niveau**

#### **a. Définition du programme**

Afin de faire entrer les PME dans l'ère de la modernité et de la compétitivité et *via la fusion des ministères de l'Industrie et de la PME, le programme de mise à niveau arrêté, dans le cadre du programme quinquennal [2010-2014], vient d'être lancé en 2011 dont l'adhésion des entreprises intéressées est confiée aux délégations régionales de l'Agence Nationale pour le Développement des PME (ANDPME). Et en intervenant sous la tutelle du Ministère de l'industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, ce nouveau programme national de mise à niveau prévoit la mise à niveau de 20 000 PME industrielles et non industrielles pour un montant global de 386 milliards de dinars (ANDPME, [2011]).*

#### **b. Les objectifs du programme**

L'objectif central du programme consiste à renforcer les capacités de gestion et d'organisation, à améliorer les systèmes de qualité, à former les personnels et à appuyer les investissements matériels des entreprises parties prenantes. Il vise essentiellement à

rattraper le retard enregistré en matière de mise à niveau dans les précédents programmes ayant eu un faible engouement des PME.

## 1.2. Présentation des programmes d'appui à la PME algérienne

### 1.2.1. Le programme algéro-allemand « développement économique durable » (GTZ)<sup>1</sup>

#### a. Définition du programme

En réalité, le programme algéro-allemand « **Développement économique durable** », (GTZ) **n'est pas, à proprement dit<sup>2</sup>**, un programme de mise à niveau, mais c'est un projet de coopération qui soutient le Programme national de mise à niveau des PME en valorisant les synergies entre les structures d'appui existantes. Il entend s'attaquer aux obstacles qui empêchent l'épanouissement du potentiel entrepreneurial et favoriser l'émergence d'un environnement concurrentiel pour le secteur privé algérien. En effet, il ne vise pas directement l'entreprise mais s'inscrit en appui aux efforts de modernisation de la PME.

#### b. Réalisations du programme

---

<sup>1</sup> (G.T.Z) : La Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH est un prestataire de services de développement intervenant à l'échelle du monde entier. Entreprise de droit privé appartenant à l'Etat fédéral Allemand et ayant pour mission de concrétiser la politique de développement allemande, elle se donne pour objectif d'améliorer durablement les conditions de vie des populations dans les pays de Sud et de l'Est et de stabiliser leurs bases d'existence naturelles. La GTZ œuvre en Algérie depuis plus de 25 ans.

<sup>2</sup> Bourri. N, [2012].

Parce qu'il n'avait pas vocation à le faire, le programme GTZ n'a pas développé beaucoup<sup>1</sup> d'actions d'appui direct aux entreprises si ce n'est une dizaine de diagnostics d'entreprises réalisés à l'occasion d'opérations de formation. Il s'est, par contre, centré sur la formation et le conseil aux PME et l'appui aux associations professionnelles algériennes à travers la réalisation de trois projets (sur 4):

b.1. Le projet « Conseil et formation pour les PME algériennes » (PME/ConForm) :

Le projet PME/Conform a été lancé en 1996 dans le cadre de la Coopération Technique Algéro-Allemande, sous la tutelle du Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat avec un budget doté à 4,5 millions de dollars, concernant la phase initiale, qui a été étalée pour une durée de six ans (de Septembre 1996 à Décembre 2002), et 2,5 millions de dollars pour le reliquat de la deuxième phase qui a été consommée en Juin-Juillet 2003, ainsi la troisième phase qui a été étalée sur trois ans, et pris sa fin en Décembre 2006.

b.2. Le projet « Appui aux Associations Professionnelles et Organisations Patronales » :

Ce projet a été lancé en 2005. Il vise à appuyer les associations professionnelles, il comprend ainsi deux phases : une première phase de trois années, suivie d'une deuxième de trois autres années. Le projet a permis de diagnostiquer 12 associations professionnelles et

---

<sup>1</sup> MIPI, [2008].

artisanales dans différents secteurs industriels, et renforcer l'organisation interne de ces associations.

b.3. Le projet « Appui au Renforcement de la Compétitivité » (ARC) :

Le projet « Appui au Renforcement de la Compétitivité » a été lancé en 2007. Il se concentre sur 3 types d'activités : innovation, micro finance et formation.

**1.2.2. Le Programme de NAED d'appui aux PME algériennes**

**a. Définition du programme**

NAED (North Africa Entreprise Development) est un programme d'appui technique aux PME, initié et géré par la Société Financière Internationale, une institution du groupe Banque Mondiale (BM), et couvrant trois pays : l'Algérie, la Maroc et l'Egypte). Ce programme se réalisait durant deux phases, avec un budget global de 5,6<sup>1</sup> millions de dollars. Il s'étalait sur une période de trois années, ayant démarré en Septembre 2002, s'est achevé en Octobre 2005, pour la réalisation de la première phase. Par ailleurs, la seconde phase a été lancée en 2006, et s'étalait aussi sur trois années.

**b. Les objectifs du programme**

NAED se fixe comme objectif principal, l'amélioration de l'environnement économique des PME notamment à travers le

<sup>1</sup> Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, [2005].

renforcement et le développement des capacités des organisations locales intermédiaires et des institutions financières, dans le but de servir au mieux les besoins des PME et répondre avec efficacité à leurs attentes.

## **2. Les structures d'appui à la PME algérienne**

### **1. Organismes d'appui à l'Investissement**

#### **A. L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (A.P.S.I)**

L'APSI une agence publique chargée de l'assistance et de l'encadrement des investisseurs. Elle a été créée dans le cadre de la promulgation de décret législatif N° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. Elle a pour fonctions principales :

- Le suivi des investissements ;
- L'évaluation des investissements et la présentation des décisions concernant l'octroi ou le refus des avantages ;
- La prise en charge de toutes ou une partie des dépenses relatives à la réalisation des projets ;
- L'octroi des avantages liés à la promotion des investissements ;
- La mise en place des facilités douanières.

#### **B. L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (A.N.D.I)**

Vu les résultats médiocres réalisés par APSI, qui elle a été révisée dans le cadre de la promulgation en 2001, de deux textes

législatifs, l'ordonnance relative au développement de l'investissement et la loi sur la promotion de la PME donnant naissance à l'Agence Nationale du développement de l'Investissements (ANDI).

L'Agence Nationale du développement de l'Investissement est un établissement public dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, créée par le décret exécutif N° 01-282 du 24 Septembre 2001<sup>1</sup> (complété en 2006 par le décret exécutif N° 06-356<sup>2</sup>). Cette agence est placée sous tutelle des services du chef de gouvernement pour assurer la promotion des investissements et d'octroyer des avantages aux investisseurs. En effet, elle a remplacé l'APSI, pour accomplir les missions suivantes :

- Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours ;
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non résidents ;
- Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique ;

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 01-282 du 24 Septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement, J.O.R.A. N° 55, du 26 Septembre 2001.

<sup>2</sup> Décret exécutif N° 06-356 du 09 Octobre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement, J.O.R.A. N° 64, du 11 Octobre 2001.

- L'octroi des avantages liés à l'investissement dans le cadre du système existant ;
- Gérer le Fonds d'Appui à l'Investissement ;
- Assurer le respect des engagements pris par les investisseurs au cours de la période d'exemption.

Le tableau ci-dessous exprime les projets d'investissements enregistrés par secteur juridique au niveau de l'ANDI au 31/12/2014 :

**Tableau 5** : Projets d'investissements déclarés par Secteur juridique

Secteur juridique	Projets déclarés		Montant			
	<u>Nombre</u>	%	MDA	%		
Privé	9668	97,62	921 238	42,02	125 272	82,9 8
Public	219	2,21	1 138 206	51,91	14 392	9,53
Mixte	17	0,17	133 086	6,07	11 295	7,48
Total	9904	100	2 192 530	100	150 959	100

(au 31/12/2014)

**Source** : Bulletin d'Information statistique des PME n 26-, Ministère de l'industrie et des mines, 2014, P 41.

**Le nombre global de projets déclarés est de 9904, dont 97,62% appartenant au secteur privé. Sur les cent cinq (105) projets déclarés, 89 projets seront réalisés dans le cadre du partenariat avec les opérateurs nationaux (publics et privés) et 16 seront réalisés en IDE, soit**

uniquement un taux de 0,16% (Ministère de l'industrie et des mines, [2014]).

### **C. Les organismes complémentaires pour l'Agence Nationale du Développement de l'investissement**

Un groupe d'organismes accompagne l'ANDI dans la réalisation de ses tâches, à savoir:

- *Le Conseil National de l'Investissement (CNI)* : Il est placé sous l'autorité du Premier Ministre, chargé de proposer la stratégie et les priorités pour le développement des investissements ainsi que l'identification des avantages et des formes d'assistance pour ces derniers ;
- *Le Guichet Unique* : Il est créé au sein de l'ANDI un guichet unique regroupant les administrations et organismes concernés par l'investissement. Il a pour mission la vérification de la réalisation des facilités de procédures et des formalités pour la création des entreprises et la réalisation des projets d'investissement à travers l'entretien des relations permanentes avec les organismes concernés : la Direction des impôts, la Direction de l'Emploi, Département du Trésor, les municipalités concernées...
- *Fonds d'Appui à l'Investissement* : Il est destiné à financer la prise en charge la contribution de l'Etat dans le coût des avantages octroyés aux entreprises et de la couverture partielle ou intégrale des travaux d'infrastructures de ces dernières.

#### **D. Le Fond de Garantie des crédits aux PME (F.G.A.R)**

Le Fond de Garantie des crédits aux PME (F.G.A.R) est doté d'un statut d'établissement public à caractère administratif, il a été créé par le décret exécutif N° 02-373 du 11 Novembre 2002<sup>1</sup> en application de la loi d'orientation sur la promotion des PME dans le but de faciliter l'accès des investisseurs aux prêts bancaires de moyen terme, à travers la présentation des garanties pour les entreprises, exigées par les banques. Le Fonds a entamé officiellement ses activités, le 14 mars 2004. En effet, il a pour missions :

- De faciliter l'accès aux crédits bancaires à moyen terme qui rentre dans le montage financier des investissements pour des projets viables ;
- D'intervenir dans l'octroi des garanties en faveur des PME réalisant des investissements en matière de création d'entreprise, de rénovation ou d'extension des équipements. La proportion de la garantie de prêt couvrant entre (10% et 80%) ;
- De se prononcer sur l'éligibilité des projets et des garanties demandées ;
- D'assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires.

#### **E. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)**

---

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 02-373 du 11 Novembre 2002 portant création et fixant les statuts du Fonds de Garantie des Crédits à la PME, J.O.R.A. N° 74, du 13 Novembre 2002.

Il s'agit d'un organisme national dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises. Elle a été créée par le décret exécutif N° 96-296 du 08 Septembre 1996<sup>1</sup> (complété en 2003 par le décret exécutif N° 03-288<sup>2</sup>) et représentée à l'échelle régionale à travers des antennes. Elle a pour missions :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissements (Micro-entreprises) ;
- Notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du Fond National de Soutien à l'Emploi de Jeunes et autres qu'ils ont obtenus ;
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers de charge qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements ;
- Encourager toute autre forme d'action et de mesure tendant à promouvoir la création et l'extension d'activités des Micro-entreprises.

---

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 96-296 du 08 Septembre 1996 relatif à la création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, J.O.R.A N° 52, du 11 Septembre 1996.

<sup>2</sup> Décret exécutif N° 03-288 du 06 Septembre 2003 relatif à la création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, J.O.R.A N° 54, du 10 Septembre 2003.

## **F. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (C.N.A.C)**

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage est, un organisme à gestion spécifique, et une institution placée sous l'autorité des pouvoirs publics dont le suivi opérationnel des activités est assuré par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale. Cette caisse a été créée par le décret exécutif N° 94-188 du 06 Juillet 1994<sup>1</sup>, dans le but de participer au développement de la création d'activités au profit des chômeurs en relations avec les institutions financières et le fond National de Promotion de l'emploi<sup>2</sup>, à travers :

- La prise en charge, en relation avec les services publics de l'emploi, des études technoéconomiques des projets de création d'activités nouvelles au profit des chômeurs dont elle a la charge ;
- Le financement partiel des études relatives aux formes atypiques de travail et de rémunération et à l'identification des créneaux et gisement d'emploi ;
- L'aide des entreprises en difficultés dans leurs actions de préservation de l'emploi, selon les formes et modalités arrêtées par convention.

## **G. L'Agence de Développement Social (A.D.S)**

L'Agence de Développement Social est un établissement public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a été créée en 1994, dans le but de fournir des microcrédits au

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 94-188 du 06 Juillet 1994 portant statut de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage, J.O.R.A. N° 44 du 07 Juillet 1994.

<sup>2</sup> Article 5 du Décret exécutif N° 94-188 du 06 Juillet 1994 portant statut de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage, J.O.R.A. N° 44 du 07 Juillet 1994.

profit des populations ne disposant pas de moyens suffisants pour créer leur propre emploi, ainsi d'atténuer toutes les formes de pauvreté et de privation. Ce programme vise la promotion de l'auto emploi en des catégories de chômeurs non éligibles au dispositif A.N.S.E.J. En effet, les principales fonctions de cette Agence sont notamment :

- La promotion et le financement des activités des agents économiques et sociaux, qui garantissent l'utilisation intense de la main-d'œuvre ;
- Le développement des micros et petites entreprises activant dans l'artisanat, les petits travaux ménagers et les industries traditionnelles, grâce au microcrédit, afin de réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie.

### **H. Agence Nationale pour la Gestion du microcrédit**

L'Agence Nationale pour la Gestion du microcrédit a été mise en place pour appuyer la création des entreprises. Elle est entrée en vigueur en 2004, et destinée à garantir les prêts accordés par les banques et les institutions financières pour les bénéficiaires de microcrédits.

## **2. Organismes de soutien à l'Exportation**

### **A. La Société Algérienne des Foires et Exportations (S.A.F.E.X)**

La S.A.F.E.X est une Société par Action créée le 24 Décembre 1990 à travers la modification de l'ancienne (O.N.A.F.E.X)<sup>1</sup>. En effet, cet a pour missions:

- L'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère régional, national et international ;
- L'organisation de la participation algérienne à des manifestations commerciales à l'étranger ;
- L'accord d'une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international grâce notamment à des mises en relations d'affaires avec des partenaires étrangers, la vulgarisation des procédures à l'exportation, l'information économique et commerciale, l'organisation de rencontre professionnelles et séminaires ;
- La publication des catalogues commerciaux et publicitaires.

### **B. L'Association Nationale des Exportateurs Algériens (A.N.E.X.A.L)**

Afin de défendre les intérêts des exportateurs algériens et faciliter leurs activités, ainsi de sensibiliser l'ensemble des acteurs

---

<sup>1</sup> (O.N.A.F.E.X) : Office National des Foires et Exportations.

économiques sur la nécessité d'exporter hors hydrocarbures, l'A.N.E.X.A.L a été créée le 10 Juin 2001. Elle est chargée de :

- Regrouper les exportateurs algériens pour constituer un espace privilégié d'écoute, une force de consultation et de proposition et une interface entre les exportateurs, les agents impliqués dans ce domaines (douanes, banques, assurances, transitaires, transporteurs..) et les pouvoirs publics ;
- Participer avec les pouvoirs publics à la définition, la mise en œuvre d'une stratégie de développement des exportations hors hydrocarbures ;
- Développer les relations de collaboration et d'échanges avec les associations étrangères similaires ;
- Entreprendre des actions concernées, transparentes et précises pour mettre à l'ensemble des adhérents de contribuer activement, par leurs expériences et connaissances du terrain, à l'amélioration du dispositif réglementaire régissant l'exportation.

### **C. L'office algérien de Promotion du Commerce Extérieur (P.R.O.M.E.X)**

Afin de favoriser les échanges extérieurs du pays et de contribuer à l'essor des exportations hors hydrocarbures, l'office algérien de Promotion du Commerce Extérieur a été créé par les dispositions du décret exécutif du N° 96-234 du 01 Octobre 1996<sup>1</sup>. Il a pour missions principales :

---

<sup>1</sup> Le journal Officiel N° 58, du 06 Octobre 1996.

- De constituer et de gérer des bases de données législatives et réglementaires relatives au commerce extérieur de l'Algérie et des pays partenaires ;
- Collecter, traiter et diffuser l'information sur les normes en vigueur dans les opérateurs de commerce international ;
- Analyser les situations structurelles des marchés mondiaux, relatifs aux biens et services exportables et élaborer les études de marchés sectorielles et globales ;
- Mettre en relations d'affaires les opérateurs économiques nationaux avec des entreprises étrangères, à l'occasion des foires et manifestations économiques nationales et internationales ;
- Participer au développement de la stratégie nationale de promotion des exportations et de sa mise à œuvre ;
- Mettre à la disposition des opérateurs économiques un guide de l'exportateur, un annuaire des produits à l'exportation, un fichier des exportateurs, des banques de données sur les différents aspects du commerce extérieur.

#### **D. La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (C.A.C.I)**

La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie, établissement public à caractère commercial et industriel, créé par le décret exécutif N° 96-94 du 03 Mars 1996<sup>1</sup>. En effet, elle est constituée des chambres de commerce et d'industrie, réparties à

---

<sup>1</sup> Le journal Officiel N° 16, du 06 Mars 1996.

travers le territoire nationale. Elle pour missions<sup>1</sup> de mettre à la disposition de ses adhérents :

- Une banque de données concernant l'ensemble des entreprises algériennes (les coordonnées, l'activité, les produits fabriqués, etc.) ;
- La certification de documents commerciaux (factures, attestations, etc.) ;
- Le visa des certificats d'origine de marchandises destinées à l'exportation ;
- La délivrance des carnets ATA qui disposent les entreprises de verser des cautionnements exigibles par les douanes de nombreux pays lors de l'animation temporaire de matériel professionnel ou de marchandises destinées à l'exposition dans les manifestations commerciales ;
- La recherche de partenaires étrangers à travers le B.R.E (Bureau de Rapprochement des Entreprises) initié par l'Union Européenne ;
- La formation et le perfectionnement du personnel des entreprises dans diverses filières de formation touchant à leurs activités (marketing, douane, comptabilité, etc.) ;
- La mise à disposition d'un important fond documentaire (revues étrangères, ouvrages, statistiques, bulletins, etc.) ;
- L'assistance et le conseil dans les domaines (fiscaux, douaniers et réglementaires, etc.) ;
- L'organisation d'expositions, de missions commerciales à l'étranger, de rencontres entre hommes d'affaires algériens et étrangers.

---

<sup>1</sup> Revue LICCAL de la CACI, N° 136, Alger, Juillet 2002.

## **E. La Compagnie Algérienne d'Assurance de Garantie des Exportations (C.A.G.E.X)**

La Compagnie Algérienne d'Assurance de Garantie des Exportations est, une Société Par Actions, créée par acte notarié le 03 Décembre 1995 chargée de la gestion du nouveau système d'assurance crédit. Dans ce cadre, et concernant l'épanouissement de cette l'idée, l'ordonnance N° 96-06<sup>1</sup> a institué l'assurance crédit, ainsi le décret exécutif N° 96-235 du 02 Juillet 1996<sup>2</sup> a fixé ses règles de fonctionnement. En effet, elle a pour missions :

- De mettre à la disposition des entreprises un ensemble de produits d'assurance crédit ;
- De couvrir les risques commerciaux liés aux exportations ;
- De garantir les paiements en cas de financement ;
- De constituer des banques de données en matière d'information économique ;
- D'assister les exportateurs pour la promotion des exportations et l'indemnisation et le recouvrement des créances.

### **3. Organismes d'appui au Développement des PME**

#### **A. Le Conseil National Consultatif pour la Promotion des PME (CNC- PME)**

<sup>1</sup> Ordonnance N° 96-06 du 10 Janvier 1996 relative à l'Assurance Crédit à l'Exportation, J.O.R.A. N° 03, du 14 Janvier 1996.

<sup>2</sup> Décret exécutif N° 96-235 du 02 Juillet définissant les conditions et modalités de gestion des risques couverts par l'Assurance Crédit à l'Exportation, J.O.R.A. N° 41, du 03 Juillet 1996.

Conformément aux dispositifs de l'article 25 de la loi N° 01-18 du 12 Décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion des PME, et en matière de concertation avec le monde associatif professionnel, le Conseil National Consultatif pour la Promotion des PME a été créé par le décret exécutif N° 03-80 du 25 Février 2003<sup>1</sup>, comme un organe consultatif chargé d'une part de promouvoir le dialogue et la concertation entre les PME et leurs associations professionnelles, et les pouvoirs publiques, d'autre part. Le CNC-PME a été installé le 10 Décembre 2003 par le Ministère de la PME et de l'Artisanat, il a pour objectifs :

- D'assurer le dialogue et la concertation d'une façon régulière et permanente entre les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques sur des questions d'intérêt national portant sur le développement économique et particulièrement sur la promotion des PME et de l'Artisanat ;
- D'encourager et de promouvoir la création de nouvelles associations professionnelles ;
- De collecter l'innovation économique auprès des associations professionnelles et des organisations patronales à l'effet de servir à l'élaboration des politiques de développement du secteur.

---

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 03-80 du 25 Février 2003 portant organisation et fonctionnement du Conseil National Consultatif pour la Promotion des PME, J.O.R.A N° 13, du 26 Février 2003.

## B. L'Agence Nationale de Développement des PME (AND-PME)

L'Agence Nationale de Développement des PME (AND-PME), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de la PME et de l'Artisanat, créée par le décret exécutif n° 05-165 du 03 Mai 2005<sup>1</sup>. Elle est dirigée par un Directeur et est dotée d'un Conseil d'orientation et de surveillance présidé par le ministre chargé de la PME et comprend 12<sup>2</sup> autres membres représentant divers ministères ainsi que le président du Conseil National Consultatif pour la Promotion de la PME. En effet, l'AND-PME est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour mission :

- De mettre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement des PME ;
- De mettre en œuvre le Programme National de Mise à Niveau et d'assurer son suivi ;
- De promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME ;
- D'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes sectoriels, et le cas échéant d'en proposer les correctifs nécessaires ;
- De suivre la démographie des PME en termes de création, de cessation et de changements d'activités ;

---

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 05-165 du 03 Mai 2005 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de la PME, J.O.R.A. N° 32, du 04 Mai 2005.

<sup>2</sup> MIPI, [2008].

- De réaliser des études de filières et notes de conjonctures périodiques sur les tendances générales de la PME ;
- De promouvoir, en relation avec les institutions et organismes concernés, l'innovation technologique et l'usage par les PME de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- De collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activité des PME ;
- De coordonner, en relation avec les structures concernées entre les différents programmes de Mise à Niveau du secteur de la PME.

### **C. Le Conseil National Chargé de la Promotion de la Sous-traitance**

Le Conseil National Chargé de la Promotion de la Sous-traitance est créé par le décret exécutif N° 03-188 du 22 Avril 2003<sup>1</sup>, et présidé par le MPMEA et composé de représentants de tous les Ministères<sup>2</sup>. Il a pour missions :

- De proposer toute mesure à réaliser une meilleure intégration de l'économie nationale ;
- Favoriser l'insertion des PME dans le courant mondial de la sous-traitance ;
- Promouvoir les opérations de partenariat avec les grands donneurs d'ordres tant nationaux qu'étrangers ;

---

<sup>1</sup> Décret exécutif N° 03-188 du 22 Avril 2003 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil National Chargé de la Promotion de la Sous-Traitance, J.O.R.A. N° 29 du 23 Avril 2003.

<sup>2</sup> D'après Bouzerouta. I, [2008], P 108.

- Coordonner les activités des sources algériennes de sous-traitance et de partenariat ;
- Favoriser la valorisation du potentiel des PME en matière de sous-traitance.

#### **D. La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME (CGCI/PME)**

Afin de soutenir la création et le développement des PME, et la facilitation de l'accès aux crédits, la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME a été créée à l'initiative des pouvoirs publics, comme une société par actions, et régie par le code de commerce et décret N° 04-134 du 19 Avril 2004<sup>1</sup>. La CGCI-PME a délivré, à la date du 31/12/2009<sup>2</sup>, 461 garanties financières aux établissements de crédit partenaires. En termes d'engagement, ces garanties représentent un montant de 5732millions de DA et couvrent un total de crédits octroyés par les banques partenaires de 11377 millions de DA.

Le tableau, présente le cumul des dossiers de garanties traités par CGCI depuis sa création :

---

<sup>1</sup> Décret présidentiel N° 04-134 du 19 Avril 2004 portant statuts de la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements pour les Petites et Moyennes Entreprises, J.O.R.A. N° 27 du 28 Avril 2004.

<sup>2</sup> Ministère de la PME et de l'Artisanat, « Bulletin d'information statistique, N° 16 », 2009, P 44.

**Tableau 6 : CGCI-PME : Situation des garanties par secteur d'activité (au 31/12/2014)**

Secteur d'activité	Nombre de Dossiers		Montant des garanties (MDA)		Emplois Créés	
		En %		En %		En %
BTPH	192	29 %	8277,93	20%	3444	35%
Transport	101	15 %	2069,33	5%	683	7%
<b>Industrie</b>	<b>269</b>	<b>40%</b>	<b>24197,17</b>	<b>58%</b>	<b>4501</b>	<b>45%</b>
Santé	50	7%	3895,93	9%	658	7%
Services	59	9%	3098,23	7%	656	7%
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>100,00</b>	<b>41538,59</b>	<b>100,00</b>	<b>9 942</b>	<b>100,00</b>

**Source :** Bulletin d'Information statistique des PME n26-, Ministère de l'industrie et des mines, 2014, P 41.

L'industrie, le transport et le BTPH enregistre une concentration remarquable puisque à seules 84% des projets garantis. Outre, les 59 dossiers destinés au secteur de services avec la 4<sup>ème</sup> position.

### **E. La Bourse de Sous traitance et de Partenariat (B.S.T.P)**

Dans le cadre de la convention Algérie – O.N.U.D.I / P.N.U.D, quatre (4)<sup>1</sup> bourses régionales de la sous-traitance et de partenariat ont été créées couvrant ainsi l'ensemble du pays, et constituées sous formes d'associations régies par la loi N° 90-31 du 04

<sup>1</sup> Les quatre bourses sont : la Bourse Algérienne de Sous-traitance et de Partenariat (B.A.S.T.P-centre) ; la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat de l'Est (B.S.T.P.E) ; la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat de l'Ouest (B.S.T.P.O), et la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat du Sud (B.S.T.P.S).

Décembre 1990<sup>1</sup>, sans but lucratif et d'intérêt général. En effet, ces bourses sont considérées comme étant des centres d'information technique et de mise en relation, chargées de promouvoir la sous-traitance industrielle et les partenariats entre acheteurs et fournisseurs afin d'optimiser les capacités manufacturières des entreprises affiliées. Ainsi, elles sont organisées en association professionnelle d'unités publiques dans le but de mettre en place des réseaux d'information technique pour faciliter les rapports de production entre petites, moyennes et grandes firmes manufacturières.

## F. Les Associations Professionnelles

Les associations et organisations professionnelles ont été créées suivant la loi N° 90/31 du 04/12/1990 relative aux associations professionnelles, dont on distingue parmi ces organisations : La Confédération Algérienne des Promoteurs (C.A.P), la Confédération des Industriels et des Producteurs Algériens (C.I.P.A), la Coordination Nationale des Promoteurs (C.N.P), la Confédération Générale des Employeurs Algériens (C.G.E.A), et le Conseil Supérieur du Patronat Algérien (CSPA). En effet, ces associations ont pour missions de :

- Négocier avec les pouvoirs publics, le développement des relations entre les banques et les entreprises privées, se rapprocher des autres organisations d'employeurs des autres pays ;

<sup>1</sup> Le journal Officiel N° 53, du 05 Décembre 1990.

- Développer le partenariat avec l'Union européenne, (programme MEDA) ;
- Proposer des solutions aux problèmes quotidiens de l'entreprise privée ;
- Contribuer à l'intégration des professionnels de diverses branches d'activité à travers l'échange d'expériences et d'informations entre les entreprises.

### **G. Fonds de soutien**

Les PME sont également ciblées indirectement par le biais de plusieurs fonds de soutien sectoriels : dans les domaines du développement agricole et rural, de l'énergie, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la recherche et de l'environnement.

- Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud ;
- Fonds Spécial de Développement Economique des Hauts Plateaux ;
- Fonds National de l'Environnement et de la Dépollution ;
- Fonds de Régulation et de Développement Agricole ;
- Fonds National pour la Maîtrise de l'Energie ;
- Fonds pour la Promotion des Exportations ;
- Fonds pour la Promotion de la Compétitivité Industrielle ;
- Fonds National pour la Préservation de l'Emploi ;
- Fonds pour l'Aménagement du Territoire ;
- Fonds National de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique ;

- Fonds pour la Formation Professionnelle Continue et l'Apprentissage.

## **Conclusion**

Dans le cadre de libéralisation, d'ajustement et de relance de l'économie, la politique de restructuration et de mise à niveau de l'industrie est donc devenue une décision prioritaire en économie algérienne. Bien entendu, pour répondre aux exigences de ce contexte, il est nécessaire d'engager des programmes qui prépareront l'économie à ce défi, ainsi des organismes prêts à renfoncer la capacité productive et financière des entreprises.

En effet, d'après le MIPI, [2008], les résultats obtenus des programmes présentés restent minces. Cependant, la mise en œuvre de ces programmes a permis de tester l'environnement et surtout les méthodes. Mais la contribution réelle de ces programmes est dans les enseignements qu'on peut en tirer afin d'ajuster les actions qui doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un programme national pour atteindre l'objectif essentiel qui est celui de la relance de l'appareil de production et l'émergence d'une réelle capacité nationale de compétitivité. Il est également dans la nature et le niveau des dépenses à consentir afin d'aboutir à des résultats significatifs.

## **Bibliographie**

Abedou Abderrahmane & Bouyacoub Ahmed & Kherbachi Hamid, (2013), «L'entreprenariat en Algérie 2011», Global Entrepreneurship Monitor (GEM), GIZ (Allemagne) CREAD (Alger), Janvier, 125 pages.

Aissani. Nadjet, (2005), « La politique de soutien des PME et leur rôle dans le développement économique en Algérie » Mémoire de Magister en Sciences économiques, Université d'Oran.

Bouri. N, (2012), « Compétitivité et mise à niveau des PME : Logique et résultats ? », Mémoire de Magister en Économie et Management.

Bouyacoub. A, (2004), « Les petites et moyennes Entreprises en Algérie : Quelles réalités ? », In « Entrepreneurs et PME ; Approches algéro- françaises », éditions : L'harmattan, P 75- 94.

De Velp. O, « Il ya un engagement pour la mise à niveau », PME Magazine d'Algérie, N° 35, Février, 2006.

Dhaoui. M. L (1996), «Mise à niveau et compétitivité», Edition : Arabesques, Tunis.

Dhaoui. M. L, (2003), « Restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle », In actes du Séminaire International : « Diagnostic Stratégique pour la Mise à Niveau », Mai.

Hamdane. Salah, (2001), « Formulation du plan de mise à niveau », dossier documentaire, INPED 22-25 avril, Alger.

Lamiri Abdelhak, (2003), « La mise à niveau : Enjeux et pratiques des entreprises algériennes», Revue des Sciences Commerciales et de gestion, N°02, ESC Alger.

Lamiri. Abdelhak, (2003), « La mise à niveau : Enjeux et Pratiques des Entreprises Algériennes ». In Mahiou. Ahmed et Henry. Jean Robert : « Où va l'Algérie ? », Karthalé Editeur.

Lamiri. Abdelhak, (2003), « Management de l'information, redressement et mise à niveau des entreprises », Office des publications universitaires Editions, Alger.

Madoui. Mohamed et Boukrif. Moussa, « La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », 11es Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, 27, 28 et 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada.

Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissement, (2008), « Projet de stratégie et politiques de mise à niveau », document interne, Novembre.

Ministère de l'industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement - ANDPME, (2011), « la nomenclature des dépenses : Les Aides Financières relatives au programme national de mise à niveau », Document interne, P 1-3.

Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, (2012), « Bulletin d'information statistique de la PME, N° 21 ».

Ministère de l'Industrie, et des mines, (2014), « Bulletin d'information statistique des PME, N° 26 ».

Ministère de la PME et de l'Artisanat (MPMEA), (2004), « Actes Des Assises Nationales de la PME », Imprimerie Officielle, Alger, Janvier.

Ministère de la PME et de l'Artisanat (MPMEA), (2007), « Commission Européenne, Euro-Développement PME », Rapport final, Décembre.

Ministère de la PME et de l'Artisanat (MPMEA), (2009), « Bulletin d'information économique, DSIS, N° 16 ».

Ministère des Participations et la Promotion des Investissements, (2007), « Stratégie et politiques de relance et de développement industriels », Imprimerie Officielle, Alger.

Miraoui. Abdlekrim, (2009), « Les leçons susceptibles d'être tirées de l'expérience de mise à niveau des entreprises menées en Tunisie et au Maroc pour la mise à niveau des entreprises en Algérie ». In « Entreprenariat et mise à niveau des entreprises en Algérie », (Coordination par Miraoui. Abdelkrim et Toubach. Ali), LAMEOR, LAREGE, Université d'Oran.

ONUDI, « Guide méthodologique : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle », (document a été rédigé par Dhaoui. Mohamed Lamine), Vienne, 2002.

Toubach. Ali, « Mise à niveau et problématique de la compétence dans les entreprises algériennes ». In « Entreprenariat et mise à niveau des entreprises en Algérie », (Coordination par Miraoui. Abdelkrim et Toubach. Ali), LAMEOR, LAREGE, Université d'Oran, 2009.